



EDITORIAL

2016, notre objectif: vous informer plus régulièrement

Pari tenu, sur notre site Internet,
Par l'Echo Info, notre feuille d'information
et l'Echologique notre journal
Ce mois-ci, vous découvrirez plus particulièrement,
des informations sur l'urbanisation de la commune,
sur la préservation des arbres et les projets de notre association.
Bonne découverte et au plaisir de vous retrouver lors d'une des
soirées conférence ou projections de films.

Claire Cathala - Présidente de SJE

Zéro pesticide

Au 1er janvier 2017, l'état, les collectivités locales et les établissements publics ne devront **plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et voiries.** Certaines communes se sont déjà converties au «Zéro pesticide».

Bonne nouvelle, notre commune s'est engagée dans cette démarche et a demandé à obtenir l'agrément « Zéro Phyto » de niveau 2. Les voiries de la commune sont désherbées manuellement ou avec des outils spécifiques, tandis que pour d'autres zones, les herbes sont tolérées.



Cette excellente mesure pour notre environnement demande beaucoup plus de travail aux services techniques. **Alors si vous trouvez qu'il y a trop d'herbes dans votre rue, nous vous suggérons de le faire vous même, simplement en versant de l'eau bouillante sur ces herbes.** Ainsi elles disparaîtront, même les racines souvent impossibles à arracher dans le goudron. A vous de jouer pour préserver votre environnement !

Journal d'information de St Jean Environnement
Site internet: www.st-jean-environnement.fr
Mail: sjean.env@gmail.com - Tel: 06 82 24 25 65

Sommaire

Editorial	1
Zéro pesticide	1
L'actu en photo	1
Assises régionales du rail	2
Projet anti gaspi au collège	2
Vagabondage Ecologique	2
Merci à Gilles Doucet	3
Urbanisation galopante	3
Projet Eleagnus	4
Il faut protéger nos arbres	4
Les rendez-vous	4

L'actu en Photo

Destruction de la cave coopérative

Les coopérateurs ont vendu ce bâtiment, emblématique de l'activité viticole, à un promoteur privé. Sur cet espace de près de 3000m², 85 logements seront construits sur 4 niveaux, correspondant à une hauteur de 13 mètres. Un an de travaux sera nécessaire à partir de fin 2016.

SJE regrette l'absence de concertation constructive avec les védasiens, bien en amont de la procédure de permis de construire ainsi qu'une augmentation de plus de 200 habitants sur un espace restreint.



Assises régionales du rail

Cette réunion publique, du 16 juin 2016, concernant l'ensemble des transports ferroviaires, avait été organisée dans de nombreuses villes de la Région, avec les principaux élus régionaux. Plus de 300 personnes étaient présentes. Cinq sujets ont dominé : les problèmes quotidiens du T.E.R, la construction de la nouvelle gare de La Mogère, le contournement ferroviaire LGV de Nîmes/Montpellier dépourvu maintenant de l'embranchement de Saint-Brès, la question du fret ferroviaire, et enfin la décision de création de la Ligne 5 du Tram.

A également été débattu : la réalisation de la ligne LGV Montpellier - Perpignan, qui ne sera pas au programme avant 2025. De plus, l'embranchement de Saint-Brès, prévu pour relier cette ligne nouvelle avec la ligne actuelle, vers la gare St. Roch, n'est plus au programme. Enfin, concernant la réalisation de la Ligne 5 de Tram qui a été suspendue, faute d'argent, il serait judicieux qu'un arrêt rapide du très contesté projet de la Gare de La Mogère, puisse permettre de transférer ces financements sur celui du projet de la Ligne 5.

Projet anti gaspi au collège



Ce projet mené au collège Louis Germain, initié par Elisabeth Albertini, professeur de SVT (sciences de la vie et de la terre), a retenu l'attention du bureau de l'association.

En partenariat avec le Centre Jeunesse, l'association CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) et avec le soutien du département dans le cadre des Actions Educatives Territoriales (AET), nous sommes intervenus 2 jours et avons proposé 3 ateliers pendant la pause repas au mois de mai.

Le premier atelier s'intitule : **Que consommons-nous à la cantine ?** A l'appui d'un questionnaire, nous avons échangé avec les élèves sur les goûts et les choix alimentaires.

Le deuxième atelier pose la question du **devenir**

Vagabondage Ecologique



Dimanche 22 mai, Saint Jean Environnement a organisé le premier vagabondage écologique autour d'**un rallye pédestre** en deux temps.

Pour les amateurs de garrigue, le matin, 10 équipes de 2 ou 3 participants ont arpenté le parcours «découverte de la nature». **Chaque étape était ponctuée de questions dont les réponses provenaient des panneaux confectionnés par l'association et réhabilités par la municipalité.** Lors du pique-nique au Terral, Les 3 premières équipes ont été récompensées par un lot de produits du terroir.

L'après-midi, bravant la pluie menaçante, 5 équipes ont pris le départ pour **la découverte du village et de ses particularités, parfois insoupçonnables.** De retour au Terral, avec leur questionnaire rempli sur l'histoire et les vestiges de Saint Jean, les groupes ont également été récompensés par des lots.

Forts du succès de ce 1er rallye pédestre, **nous projetons le deuxième vagabondage en 2017** pour petits et grands, autour de parcours de 4 kilomètres à réaliser en famille.

des déchets alimentaires et fait suite à une série de pesages réalisés à la cantine.

Enfin un atelier ludique finalise l'intervention. Il consiste à **trier les déchets**, emballages alimentaires et variés dans des bacs prévus à cet effet.

De nombreux élèves sont venus vers nous et ont été sensibilisés au **problème du gaspillage alimentaire en restauration scolaire.**

La soirée de restitution a été organisée avec expositions d'affiches, visionnage d'un film, présentation du journal du collège et d'un album intitulé « Livret de recettes des collégiens ».

De nouvelles animations sont prévues pour l'année 2016/17.

Urbanisation galopante

Hors ZAC Roquefraïsse, **une vingtaine de programmes immobiliers sont lancés ou en construction.** Fin 2020, St Jean comptera 4.000 habitants de plus, en appartements.

Les récentes règles d'urbanisme incitent à la densification (limiter l'étalement urbain). On ne peut pas refuser un permis de construire les respectant, aux limites ! La Municipalité tente d'obtenir des concessions pour une meilleure intégration des projets; une charte d'urbanisme a été émise, mais sans obligation légale.

Doit-on se résigner à:

- **une urbanisation accélérée non planifiée** générant bouchons, stationnement anarchique, pollution, déficit de services publics, mutations sociales...
- **la pléthore de chantiers** et leurs nuisances.
- **la disparition de villas et édifices** symbolisant le passé de notre commune; certains ne reconnaîtront bientôt plus les lieux de vie qu'ils avaient choisis.
- **voir les espaces ouverts et de liberté se rétrécir.**
- **la disparition progressive d'arbres et de végétation en ville.**
- **subir une dépréciation progressive du patrimoine foncier.**

On mesure la distorsion résultant d'un accueil de population à St Jean supérieur en proportion à celui de Montpellier ville, où l'on multiplie, sans limite de dépense, aménagements et projets de prestige.

On voit ainsi notre «village» être progressivement relégué en banlieue «dortoir» banale.



Nous avons beaucoup à perdre dans ce processus, s'il n'est pas accompagné d'aménagements compensatoires de grande envergure. **La ZAC Roquefraïsse fut l'occasion manquée de créer à St Jean un vaste espace public central** digne d'une future ville de 20.000 habitants en 2025. Il faut au plus vite que nos élus mettent en œuvre un programme d'aménagement visant à faire pièce à la densification du bâti et la disparition de la végétation en ville. **Les espaces fonciers non urbanisés doivent être sauvegardés en totalité et devenir une vaste zone naturelle ou agricole aménagée;**

Merci à Gilles Doucet



Il a été co-fondateur de l'association SJE avec Jean Louis Pérez et Jean Ducaïlar en novembre 1985 et président de l'association durant plus de 20 ans.

Il nous a annoncé sa retraite après la fête des 30 ans de l'association, en novembre 2015 et l'a confirmé lors de la dernière assemblée générale.

Mais il n'a pas hésité à venir nous aider pour notre premier Vagabondage Ecologique en mai de cette année. C'est avec grand plaisir que nous l'avons retrouvé en Garrigue sur un stand qui présentait les ruches et les abeilles, sa passion.

Jean Louis Pérez lui a rendu un bel hommage lors de notre dernière assemblée générale :

« Tu as été le fidèle compagnon de cette association pour laquelle tu as œuvré dès le début sans faille et avec détermination. Fidélité voilà un mot qui te décrit bien.

La garrigue, la Mosson, le Parcours Découverte Nature, les plantations, les abeilles, les pollutions par pesticides et métaux lourds.... Tu aimes parler de tout cela avec passion...»

Alors Gilles, le bureau de SJE te souhaite une bonne retraite bien méritée, cultive tes passions et ton jardin comme tu sais si bien le faire.

Nous t'accueillerons toujours avec beaucoup de plaisir ainsi que Simone, ton épouse qui t'accompagne depuis de longues années.

Tu as su tracer le chemin de SJE, à nous de poursuivre cette oeuvre militante avec la même énergie pour de longues années encore.

Le bureau de SJE

ceci pour nos poumons, nos besoins de nature, de détente, de continuité écologique. Il faut aussi détourner la circulation routière de transit qui pollue nos quartiers, et créer des axes de circulation douce. **Densification, peut-être ! mais seulement si l'on restitue aux habitants, par des aménagements publics conséquents, un cadre de vie de qualité. Le temps presse !**

Projet Eleagnus

SJE a participé à la collecte de feuilles d'arbres près des routes et du tram, dans le cadre d'une étude, menée par Pierre Camps, chercheur CNRS, sur les particules dues au trafic, par mesure magnétique du taux de particules captées par les feuilles.

Les particules de l'air sont source de maladies respiratoires, avec une mortalité significative. D'origine naturelle ou humaine, elles transportent certains composés nocifs. Les plus fines ($< 10\mu$) restent en suspension, et pénètrent dans l'organisme. Parmi celles liées aux activités humaines, le trafic routier en est le plus gros émetteur.

L'interprétation des mesures a confirmé que **les arbres sont de bons capteurs de particules**, avec des différences selon les espèces.

La méthode basée sur les mesures magnétiques a aussi montré sa pertinence comme outil pour cartographier la pollution aux particules.



Les rendez-vous

vendredi 4 novembre à 20h
projection du film documentaire
«Sur la piste des requins»
de Yanick Dumas
à la médiathèque de St Jean

vendredi 18 novembre à 20h
projection du film documentaire
«Demain»
de Cyril Dion et Mélanie Laurent
à la médiathèque de St Jean

fin novembre à 20h
Conférence sur les zones lagunaires
par Rutger De Vit

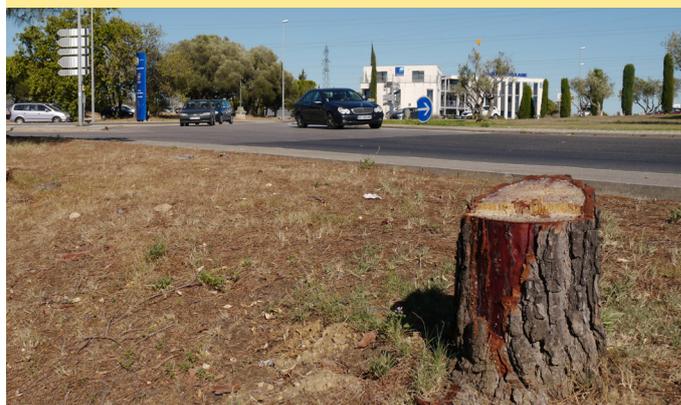
21 mars 2017 à 14h30 et le 22 à 20h
Les orgues d'hibernia
au Chai du Terral
avec la participation de SJE

Il faut protéger nos arbres

« **La forêt précède les peuples ; les déserts les suivent** » (citation attribuée à Chateaubriand)

La frénésie bétonnière de notre époque laisse peu de place à la préservation du patrimoine et moins encore à celle des arbres et des espaces arborés. De plus une méconnaissance de la part de nos édiles des bienfaits de l'arbre dans l'espace urbain, à laquelle s'ajoute une vision par trop fonctionnaliste, tout cela a pour conséquence de précariser la vie des arbres sur notre commune. Depuis quelques temps **un certain nombre d'arbres ont été abattus sans autre forme de procès** ou avec des justifications pour le moins discutables. Ainsi ont été abattus :

- en mars 2016: **8 peupliers de près 40 ans**, à l'entrée de l'allée Joseph Cambon, ces arbres d'alignement étaient en pleine santé.
- en mai 2016: **4 platanes de près de 40 ans** coupés le long de l'avenue de Librilla. Aucune explication.
- en mai 2016: **5 pins parasols de plus de 30 ans**, sur la placette de la rue de la Closeraie (quartier des Coteaux).
- ZAC Roquefraisse tranche 1bis, un bosquet **de beaux pins a été abattu** fin 2015 face à la déchetterie. Aujourd'hui s'y dressent plusieurs immeubles en cours de finition.
- ZAC Roquefraisse tranche 2: là aussi des arbres ont été abattus en 2015 et 2016 pour créer les futures voiries...



D'autres arbres sont, ou seront, dans un avenir proche abattus par les promoteurs pour les programmes immobiliers. Il est regrettable que dans les procédures de permis de construire, il ne soit tenu aucun compte de l'existence d'arbres sur les parcelles affectées. Aussi, il semble urgent de dénombrer la centaine d'arbres matures (30 ans ou plus) qui risquent d'être coupés dans les deux ans à venir sans projet de replantation.

Pour SJE, il est nécessaire et urgent d'effectuer un recensement exhaustif de notre patrimoine arboré et de sensibiliser nos concitoyens à sa préservation.